



Conditions générales de vente

Les présentes conditions de vente régissent la relation entre le Client et le prestataire de services, qui sera identifié dans la société du groupe Club del Sole gérant la structure d'accueil où le service sera fourni, comme indiqué à l'Art. 12.

Art.1- PRIX ET MODES DE PAIEMENT

1. Les modes de paiement varient en fonction de la structure et de la période d'ouverture choisies et sont sans préjudice de tous les modes complémentaires faisant l'objet de l'offre et reportés dans les conditions particulières de vente au moment de la saisie des données à caractère personnel. Les conditions figurant au bas de la lettre de confirmation réservation feront foi en tout état de cause, les articles suivants indiquant uniquement les conditions pouvant être appliquées.

2. Les modes de paiement ordinaires, s'ils sont disponibles, sont les suivants :

I. PAIEMENT À L'ARRIVÉE

a) Le Client, après avoir fourni les détails de sa carte de crédit à titre de garantie, aura la possibilité d'effectuer une réservation sans aucun acompte en versant 100 % du prix à son arrivée dans la structure d'accueil.

II. PRÉPAYÉ NON-REMBOURSABLE

a) Le Client a la possibilité de payer 100% du prix :

i. à partir de la page web appropriée, en payant par carte de crédit ou par virement en ligne ;

ii. par accord téléphonique, en utilisant le lien approprié reçu dans la confirmation de réservation, en payant par carte de crédit, par virement bancaire ou par virement bancaire ordinaire simultanément ou dans un délai de sept jours à compter de l'envoi de la confirmation de réservation. Passé le délai précité, en cas de non-paiement ou de paiement incomplet, le contrat est considéré comme résilié de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle communication de la part de la structure d'accueil.

iii. après avoir demandé un devis par e-mail et l'avoir accepté par la suite, en utilisant le lien approprié reçu dans la confirmation de réservation, en payant par carte de crédit, virement bancaire ou virement bancaire ordinaire simultanément ou dans un délai de sept jours à compter de l'envoi de la confirmation de réservation. Passé le délai précité, en cas de non-paiement ou de paiement incomplet, le contrat est considéré comme résilié de plein droit, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle communication de la part de la structure d'accueil.

III. PRÉPAIEMENT ET SOLDE SUCCESSIF

a) via carte de crédit, virement bancaire ou paiement en ligne, le client versera un acompte sur le prix de vente et le solde, en alternative, et selon les dispositions de l'offre éventuelle, devra être payé:

i. trente jours avant l'arrivée dans la structure;

ii. quatorze jours avant l'arrivée dans la structure;

iii. sept jours avant l'arrivée dans la structure;

iiii. le jour d'arrivée dans la structure.

3. En aucun cas nous n'accepterons de paiement en espèces, même si fractionnés, pour un montant équivalent ou supérieur à 5.000,00€ pour chaque réservation.

Art. 2 - RÉSERVATION

1. La réservation d'un séjour peut être effectuée sur le site web du Club del Sole ou auprès des différentes structures d'accueil, ou encore par courriel ou par téléphone.

2. Une fois la réservation effectuée par l'une des méthodes énumérées ci-dessus, le Client recevra un courriel résumant les conditions de l'offre sélectionnée.

3. Suivant le mode de paiement choisi au moment de la réservation (PAIEMENT À L'ARRIVÉE, PRÉPAYÉ NON REMBOURSABLE, PRÉPAIEMENT ET SOLDE SUCCESSIF), on appliquera un régime différent relatif au solde, aux modifications et à l'annulation de la réservation.

4. La réservation sera réputée efficace et le contrat conclu :

I. pour les réservations via la page web au moment du paiement du prix ou du prépaiement ;

II. pour les réservations effectuées par e-mail au moment de l'envoi de la confirmation de réservation ; le Client doit effectuer le paiement dans un délai de sept jours à compter de la réception de la confirmation de réservation contenant le

lien approprié, après quoi la réservation sera réputée annulée et le contrat résilié ;

III. pour les réservations effectuées par téléphone au moment de l'envoi de la confirmation de la réservation ; le Client doit effectuer le paiement dans tous les cas dans un délai de sept jours à compter de la réception de la confirmation de la réservation contenant le lien approprié, après quoi la réservation sera réputée annulée et le contrat résilié.

039014-CP-00001

Art. 3- MODIFICATION D'UNE RÉSERVATION PAR LE CLIENT

1. Les modifications demandées par le Client concernant des réservations déjà acceptées sont soumises à vérification et à autorisation en fonction de la disponibilité de la structure d'accueil.

2. Pour le mode PRÉPAYÉ NON-REMBOURSABLE, aucun délai n'est prévu pour demander des modifications et, si les modifications impliquent des coûts plus élevés, le Client devra payer la différence de prix à son arrivée à la structure ; si les modifications impliquent des coûts inférieurs, aucun remboursement n'est dû.

3. Pour le mode PRÉPAIEMENT ET SOLDE SUCCESSIF :

I. dans les structures de Desenzano Glam Village et Tenuta Primero:

pour les réservations allant jusqu'au 9 avril, du 5 au 29 mai et du 6 septembre jusqu'à la fermeture du village, le Client pourra demander des modifications jusqu'à 48 h avant son arrivée, les limitations visées à l'art. 3.8 s'appliquant ensuite;

pour les réservations allant du 10 avril au 4 mai, du 30 mai au 4 juillet et du 25 août au 5 septembre, le Client pourra demander des modifications jusqu'à 7 jours avant son arrivée, les limitations visées à l'art. 3.8 s'appliquant ensuite;

pour les réservations allant du 5 juillet au 24 août, le Client pourra demander des modifications jusqu'à 30 jours avant son arrivée, les limitations visées à l'art. 3.8 s'appliquant ensuite.

II. dans toutes les structures (à l'exception de Desenzano Lake Village et de Tenuta Primero), pour les réservations allant de l'ouverture jusqu'au 9 avril, du 5 au 29 mai et du 6 septembre jusqu'à la fermeture du Village, le Client pourra demander des modifications jusqu'à 48 h avant son arrivée, les limitations visées à l'art.3.8 s'appliquant ensuite;

pour les réservations relatives aux périodes allant du 10 avril au 4 mai, du 30 mai au 4 juillet et du 25 août au 5 septembre, le Client pourra demander des modifications jusqu'à 14 jours avant son arrivée, les limitations visées à l'art. 3.8 s'appliquant ensuite;

pour les réservations allant du 5 juillet au 24 août, le Client pourra demander des modifications jusqu'à 30 jours avant son arrivée, les limitations visées à l'art. 3.8 s'appliquant ensuite;

III. Pour le mode PAIEMENT À L'ARRIVÉE, le Client pourra demander des modifications jusqu'à 24 h avant son arrivée.

4. Pour le mode PRÉPAIEMENT ET SOLDE SUCCESSIF, en cas de demande de modification après les délais prévus à l'art. 3.3, n° I, II et III, si le montant de la nouvelle réservation est inférieur à celui de la précédente, aucun remboursement ne sera dû.

5. Pour le mode PRÉPAIEMENT ET SOLDE SUCCESSIF, en cas de demande de modification, le montant du prépaiement et du prix pourra être redéfini conformément à la demande, qui pourra être suivie d'une demande de complément au Client avant l'arrivée, du prépaiement, du prix payé ou à payer.

6. Les dispositions relatives à la rétractation en application de l'art. 5 (rétractation partielle) ne s'appliquent qu'en cas de diminution du nombre d'unités d'hébergement.

7. En cas de modification du prix à la suite d'une demande d'un Client, et s'il y a acceptation par la structure d'accueil, un avis écrit sera envoyé confirmant le nouveau prix.

8. Si la demande de modification est reçue par la structure après les délais visés à l'art. 3.3, n° I, II et III, il sera impossible de modifier :

- la date d'arrivée ;
- la date de départ ;
- le service complémentaire plage ;
- le service complémentaire piscine ;
- le service complémentaire pension.

Art. 4- MODIFICATION D'UNE RÉSERVATION PAR LA STRUCTURE D'ACCUEIL

1. La structure d'accueil se réserve le droit de modifier unilatéralement les conditions du contrat. La communication pertinente sera effectuée par le biais d'un moyen durable, tel que, par exemple, le courrier électronique.

2. Si, avant le début du séjour, la structure d'accueil est contrainte de modifier sensiblement une ou plusieurs des caractéristiques principales des services ou propose d'augmenter sensiblement le prix, le Client peut se rétracter du contrat dans un délai de 10 jours sans payer de frais de rétractation par communication par le biais d'un moyen durable, tel que le courrier électronique.

3. Dans le cas où le Client communiquerait qu'il souhaite procéder à la rétractation, la structure d'accueil peut proposer au

Client un service de substitution de qualité équivalente ou supérieure.

4. En cas de rétractation du contrat, si le Client n'accepte pas un service de substitution, la structure d'accueil remboursera sans retard injustifié et en tout état de cause dans un délai de quatorze jours à compter de la rétractation du contrat tous les paiements effectués par ou pour le compte du Client.

5. À défaut de réponse relative aux modifications proposées par la structure d'accueil, la proposition sera réputée acceptée sans autres conditions.

6. Si les modifications d'importance non négligeable apportées par la structure d'accueil impliquent un service de moindre qualité ou coût, le Client aura droit à une réduction de prix appropriée.

7. Si les modifications d'importance non négligeable du contrat proposées par la structure impliquent un service de qualité ou de coût supérieur dans la structure en question ou dans un autre établissement, le Client n'est pas tenu de payer de supplément.

Art. 5- RÉTRACTATION DU CLIENT

1. L'annulation d'une réservation, ou rétractation, doit être communiquée exclusivement par e-mail à l'adresse annulamenti@clubdelsole.com, en précisant le nom du camping/village, le nom et le prénom du titulaire et le numéro de réservation. La rétractation communiquée par téléphone n'est pas valable aux fins de l'annulation.

2. En cas de rétractation par le Client, la structure d'accueil pourra appliquer les pénalités indiquées ci-dessous :

I. Pour le mode PAIEMENT À L'ARRIVÉE

a) aucune pénalité n'est prévue jusqu'à 24 heures avant l'arrivée ; au-delà, la pénalité sera de 100% du prix.

II. Pour le mode PRÉPAIEMENT ET SOLDE SUCCESSIF

a) Le Client aura le droit d'annuler gratuitement sa réservation :

i. jusqu'à 48 h avant son arrivée, pour les réservations allant de l'ouverture du Village jusqu'au 9 avril, du 5 au 29 mai et du 6 septembre jusqu'à la fermeture du Village;

ii. jusqu'à 14 jours avant son arrivée dans toutes les structures - sauf celles de Desenzano Lake Village et Tenuta Primero - pour les réservations allant du 10 avril au 4 mai, du 30 mai au 4 juillet et du 25 août au 5 septembre, et jusqu'à 30 jours avant son arrivée pour les réservations allant du 5 juillet au 24 août;

iii. jusqu'à 7 jours avant son arrivée à Desenzano Lake Village et Tenuta Primero pour les réservations allant du 10 avril au 4 mai, du 30 mai au 4 juillet et du 25 août au 5 septembre, et jusqu'à 14 jours avant son arrivée pour les réservations allant du 5 juillet au 24 août ;

b) Sans préjudice de ce qui précède, une pénalité équivalant au total du montant versé jusqu'alors par le Client ou à tout montant inférieur prévu pour l'offre en question pourra être appliquée.

c) en cas de rétractation communiquée le jour de l'arrivée ou de non-présentation, une pénalité équivalant au montant de la réservation sera appliquée. En cas de non-présentation sans communication du Client, le logement sera reproposé à la vente le lendemain à 12 h.

III. Mode ACOMPTE NON-REMBOURSABLE

a) Le montant payé ne sera pas remboursable en cas d'annulation de la réservation ou de non-présentation. En cas de non-présentation sans communication du Client, le logement sera reproposé à la vente le lendemain à 12 h.

3. En cas de circonstances inévitables et extraordinaires survenant sur le lieu de destination ou dans son voisinage immédiat et ayant une incidence substantielle sur l'exécution du contrat ou sur le transport vers la destination d'exécution, le Client est en droit de se rétracter du contrat avant le début du séjour sans payer aucune pénalité et d'obtenir le remboursement intégral des paiements effectués pour la prestation, mais il n'aura droit à aucune indemnisation supplémentaire.

4. Dans le cas où un remboursement serait dû, celui-ci sera effectué par virement bancaire dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la date d'acceptation de la demande de remboursement.

Art. 6 - RETRAIT DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

1. La structure d'accueil peut se retirer du contrat et offrir au Client un remboursement intégral des paiements effectués pour le séjour, mais elle n'est pas tenue de payer une indemnité supplémentaire s'il est incapable d'exécuter le contrat en raison de circonstances inévitables et exceptionnelles, en communiquant le retrait au Client, sans retard injustifié, avant le début du séjour.

Art. 7- DÉPARTS ANTICIPÉS

1. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé.

Art. 8- ARRIVÉES DIFFÉRÉES

1. En cas d'arrivée tardive qui n'a pas été acceptée par la structure d'accueil, le client est tenu de payer le montant total convenu dans la réservation.

ART. 9 - CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE L'OFFRE

1. Les conditions spécifiques mentionnées dans l'offre prévalent sur les présentes Conditions Générales.

ART. 10-RÉGLEMENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

1. Le Client et ses invités s'engagent à respecter le Règlement de la structure d'accueil publié sur le site Internet correspondant, et en vigueur, que le Client déclare expressément connaître et accepter sans réserve.

2. Le Client s'engage à faire appliquer la Réglementation également à ses invités et à les informer des obligations découlant de la Réglementation précitée.

3. Le non-respect d'une seule des dispositions du Règlement, ainsi que de l'obligation générale de se comporter de manière à ne pas porter préjudice ou perturber la cohabitation normale et correcte avec les clients de la structure d'accueil, peut entraîner l'éloignement du Client et de ses invités. Dans ce cas, si le Client ou ses invités ne s'en chargent pas eux-mêmes, la structure d'accueil procédera à l'enlèvement et/ou à l'élimination éventuelle des biens laissés dans la structure sans autre communication et à l'exclusion de toute responsabilité de la part de la structure d'accueil.

Art. 11- STRUCTURES D'ACCUEIL DU GROUPE CLUB DEL SOLE

1. Vous trouverez ci-dessous une liste des structures d'accueil du groupe Club del Sole et des organes de gestion associés.

- **Adriano** - Adriano Marina Gest S.r.l. à actionnaire unique, sise à Ravenna (RA) Fraz. Punta Marina Terme, via dei Campeggi n. 7, code fiscal et numéro de TVA 02524820392. CIR: 039014-CP-00001. CIN: IT039014B1YL9X89X2.
- **Adriatico Cervia** - Società Gestione Campeggi S.r.l., sise à Ravenna (RA) Fraz. Marina di Ravenna, viale delle Nazioni n. 301, code fiscal et numéro de TVA 00721220390. CIR: 039007-CP-00003. CIN: IT039007B1DL8B2WW9.
- **Bologna** - Bologna Gest S.r.l. à actionnaire unique, sise à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04052500370. CIR: 037006-CP-00001. CIN: IT037006B1XE47FOCB.
- **Caldonazzo** - San Cristoforo S.A.R.L. Unipersonnelle - Société soumise à la direction et à la coordination du Camping Village Trentino S.A.R.L. / Code d'identification fiscale 80024540223 T.V.A. et N. d'Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Trento 00489130229 - Numéro REA TN-76018 - Siège social et lieu d'activité: Via dei Pescatori, 49 Loc. San Cristoforo al lago - 38057 Pergine Valsugana (TN). CIN: IT022139B1IELDR298. CIR: C00054.
- **Desenzano Lake Village** - Desenzano Gest S.r.l. à actionnaire unique, sise à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04205800404. CIR: 017067-CIM-00330; 017067-CIM-00331; 017067-CAM-00001; 017067-VIT-00001. CIN: IT017067B4ULHGLSW4; IT017067B4R76MZFO7; IT017067B1OP4LSOKJ; IT017067B2NHHCN-RH43.
- **Due Laghi Levico** - Camping Due Laghi S.A.R.L. Unipersonnelle - Société soumise à la direction et à la coordination du Camping Village Trentino S.A.R.L. / Code d'identification fiscale et N. d'Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Trento 00304370224 - Siège social et lieu d'activité: Località Costa, 3 - 38056 Levico Terme (TN). CIN: IT022104B1D2GKBS7V. CIR: C00020.
- **Jesolo** - Jesolo Gest S.r.l. à actionnaire unique, sise à Jesolo (VE), viale Oriente n. 144, code fiscal et numéro de TVA 04358500272. CIR: 027019-CAM-00006. CIN: IT027019B1XR2JGMXO.
- **La Risacca** - La Risacca S.r.l. à actionnaire unique, sise à Porto S. Elpidio (FM), via Europa n. 100, code fiscal 04669570154 et numéro de TVA 01494540444. CIR: 109034-CAM-00001. CIN: IT109034B155IAJ9VQ.
- **Le Mimose** - Société unipersonnelle, sise à Porto Sant'Elpidio (FM), Via Faleria n. 15. Société soumise à la gestion et à la coordination par CDS HOLDING S.p.A., code fiscal et numéro de TVA 00233150440 - REA FM - 75886 - CIR: 109034-VIT-00001. CIN: IT109034B2ZMC5OY84.
- **Marina** - Adriano Marina Gest S.r.l. à actionnaire unique, sise à Ravenna (RA) Fraz. Punta Marina Terme, via dei Campeggi n. 7, code fiscal et numéro de TVA 02524820392. CIR: 039014-CP-00003. CIN: IT039014B1UW5YIA4U.
- **Marina Julia** - Marina Julia Gest S.r.l. actionnaire unique, sise à Monfalcone (GO) Fraz. Marina Julia, via delle Giarrette n. 65, code fiscal et numéro de TVA 01174240315. CIR: 1529. CIN: IT031012B2HBQ4SE4Q.
- **Marina Romea** - Società Gestione Campeggi S.r.l., sise à Ravenna (RA) Fraz. Marina di Ravenna, viale delle Nazioni n. 301, code fiscal et numéro de TVA 00721220390. CIR 039014-CP-00004. CIN: IT039014B1A7EN4SC9.
- **Milano Marittima** - Società Gestione Campeggi S.r.l., sise à Ravenna (RA) Fraz. Marina di Ravenna, viale delle Nazioni n. 301, code fiscal et numéro de TVA 00721220390. CIR: 039007-CP-00005. CIN: IT039007B1FGVJPRY3.
- **Orbetello** - Tirreno Gest S.r.l., sise à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04205820402. CIR: 053018CAM0001. CIN: IT053018B1PF4RB3RT.
- **Pini** - Società Gestione Campeggi S.r.l., sise à Ravenna (RA) Fraz. Marina di Ravenna, viale delle Nazioni n. 301, code fiscal et numéro de TVA 00721220390. CIR: 039014-CP-00002. CIN: IT039014B18CFBO5YP.
- **Riccione** - Riccione Gest S.r.l. à actionnaire unique, sise à Riccione (RN) via Torino n. 80, code fiscal et numéro de TVA 04302200409. CIR: 099013-CP-00002. CIN: IT099013B1J4KNJLC3.
- **Rimini** - Rimini Gest S.r.l. à actionnaire unique, sise à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA n° 04438810402. CIR: 099014-VI-00001. CIN: IT099014B2JLSAI4J.

- **Rivaverde** - Società Gestione Campeggi S.r.l., sise à Ravenne (RA) Fraz. Marina di Ravenna, viale delle Nazioni n. 301, code fiscal et numéro de TVA 00721220390. CIR: 039014-CP-00005. CIN: IT039014B1GMJVI3MB.
- **Romagna** - Romagna Gest S.r.l. à actionnaire unique, sise à Riccione (RN), via Torino n. 56, code fiscal et numéro de TVA 04302220407. CIR: 099013-VI-00001. CIN: IT099013B2X4CD78RY.
- **Roseto degli Abruzzi** - Eurcamping S.A.R.L. Unipersonnelle – Société soumise à la direction et à la coordination du CDS HOLDING S.A. / Code d'identification fiscale – T.V.A. et N. d'Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Romagna Forlì-Cesena et Rimini 00102670676 – Siège social: Via Biondini n. 27 – 47121 Forlì(FC) – Lieu d'activité: Lungomare Trieste Sud, 90 – 64026 Roseto degli Abruzzi (TE). CIR: 067037CAM0007. CIN: IT067037B1EG23VGGZ.
- **Spina** - Spina Gest S.r.l., sise à Comacchio (FE), via del Campeggio n. 99, code fiscal et numéro de TVA 01949730384. CIR: 038006-VI-00003. CIN: IT038006B2JBDGSEH7.
- **Stella del Mare Family Camping Village** - Castiglione Gest S.r.l. à actionnaire unique, sise à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04421030406. CIR: 053006CAM0008. CIN: IT053006B1YRLIO6G6.
- **Stork Family Camping Village** - Stork Gest S.r.l., sise à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04205830401. CIR: 067037CVT0002. CIN: IT067037B3ACP8U6ZE.
- **Tenuta Primero Resort** - Tenuta Primero, S.r.l. société unipersonnelle, sise à Grado (GO), Via Monfalcone n. 14, code fiscal et numéro de TVA 01267160313. CIR: 75760; 33480. CIN: IT031009B2XN8SEMT7; IT031009B7SFJM3QEG.
- **Val di Fiemme** – Fiemme Village S.A.R.L. Unipersonnelle – Société soumise à la direction et à la coordination du Camping Village Trentino S.A.R.L. / Code d'identification fiscale et N. d'Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Trento 02756500225 – Numéro REA TN-247618 – Siège social et lieu d'activité: Via Cece, 16 – 38037 Bellamonte di Predazzo (TN). CIN: IT022147B1P35B5OU7. CIR: C00012.
- **Viareggio** - Viareggio Gest S.r.l., sise à Forlì (FC), via Biondini n. 27, code fiscal et numéro de TVA 04534800406. CIR: 046033CAM0011. CIN: IT046033B1QQARNKWC.
- **Vigna sul Mar** - Vigna Gest S.r.l., sise à Comacchio (FE) Fraz. Lido di Pomposa, via Capanno Garibaldi n. 20, code fiscal et numéro de TVA 01949760381. CIR: 038006-VI-00005. CIN: IT038006B2TIF94CM2.